

Accusé de réception en préfecture 02B-242000354-20201022-CONS-AG-20-091

Date de télétransmission : 28/10/2020 Date de réception préfecture : 28/10/2020

CUMUNITÀ D'AGGLUMERAZIONE DI BASTIA

Conseil du 22 octobre 2020

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : DSP d'exploitation des services de transports publics urbains de personnes - Avenant n°5 de prorogation de la convention d'affermage 2013-2020

L'An Deux Mille Vingt, le 22 octobre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 16 octobre 2020.

PRESENTS:

ARMANET Guy, BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE CASALTA Jean-Sébastien, GONZALEZ COLOMBANI Carulina, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MASSONI Jean-Joseph, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Jean-Jacques, PELLEGRI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, SALGE Hélène, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, SIMONPIETRI Pierre-Michel, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR:

PERETTI Philippe DE GENTILI Emmanuelle à GIAMARCHI Marie-Dominique MALAFRONTE Christine à POLISINI Ivana MILANI Jean-Louis à PADOVANI Jean-Jacques PADOVANI Marie-Hélène à MASSONI Jean-Joseph ROMITI Gérard à PETRI-GUASCO Emmanuel ROSSI Michel à MUSSIER Emma SAVELLI Jean-Michel à SIMEONI Gilles à SAVELLI Pierre PIPERI Linda à TIERI Paul

ABSENTS:

VESPERINI Françoise

QUORUM: 21

Le Président constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire de séance. M. Simoni Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

OBJET : DSP d'exploitation des services de transports publics urbains de personnes - Avenant n°5 de prorogation de la convention d'affermage 2013-2020

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 26 novembre 2012, décidant d'approuver le choix de la société des Autobus Bastiais comme délégataire du service public des transports urbains de la communauté d'agglomération de Bastia;

Vu le contrat d'affermage et ses annexes conclu entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Société des Autobus Bastiais pour une durée de 8 ans à compter du 1er janvier 2013 ;

Vu l'avenant n°1, approuvé par délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 23 juillet 2013 ;

Vu l'avenant n°2, approuvé par délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 9 mars 2018 :

Vu l'avenant n°3, approuvé par délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 5 avril 2018 ;

Vu l'avenant n°4, approuvé par délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 22 juillet 2019 ;

Considérant la nécessité de renouveler la délégation de services publics d'exploitation des transports avant le 31 Décembre 2020 ;

Considérant le contexte lié à la crise sanitaire du COVID 19, et notamment, le retard accumulé par le report du second tour des élections municipales d'une part, et la baisse de la ressource versement transport impliquant une révision du PGD d'autre part ;

Considérant le projet d'avenant n°5 ainsi que la note de cadrage juridique d'AGIR portant sur l'opportunité de proroger le contrat ;

Vu l'article R. 3135-5 du code de la commande publique ;

Vu la demande de prise de position formelle adressée au Préfet de la Haute-Corse le 2 octobre 2020 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Bureau du 12 octobre 2020 ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

OBJET: DSP d'exploitation des services de transports publics urbains de personnes - Avenant n°5 de prorogation de la convention d'affermage 2013-2020

> **APPROUVE** (Contre: M. Morganti)

Le projet d'avenant n°5 de prorogation du contrat de DSP (ci annexé) ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia

U PRESIDENTE

LOUIS POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire après dépôt en préfecture

le 28 OCT, 2020

et publication ou notification

du 29 007. 2020 La Directrice de l'Administration Géné:

Nora GHRAOUI